UFR	**DSP**
MENTION	**Droit des affaires**
Capacité d'accueil globale de la mention en M2	90

NB : *Le M2 propose plusieurs parcours-types, en cohérence avec les spécialisations proposées. Ce document concerne un de ces parcours ; pour les autres parcours de M2, reportez-vous aux fiches formations correspondantes*
https://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-/offre-de-formation-masters-505155.kjsp

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Paris Nanterre n°2018-07 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat :

Intitulé de la mention :	**Droit des affaires**
Intitulé parcours-type (PT) :	**Droit fondamental de l'entreprise**
Modalités de recrutement	**Le recrutement ne prévoit aucune épreuve écrite et/ou orale :** Recrutement uniquement sur dossier pour tous
Critères de recrutement	**Conformément à la délibération du CA, il est attendu des candidats qu'ils montrent l'adéquation de leur formation antérieure et de leur projet professionnel avec la formation visée.**
	Mention(s) de Master conseillée(s) : **Master mention droit des affaires** **Les candidats titulaires d'autres diplômes pourront également candidater (procédure de validation des acquis académiques ou des études antérieures, notamment).**
	En matière d'acquis académiques, le recrutement se fondera sur la prise en compte des éléments suivants : **- Avoir un bon niveau général et une très bonne maîtrise des matières de droit des affaires (L2, L3 et M1).**
	Les pièces constitutives du dossier sont : Pièces communes aux candidatures de Master *https://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-/offre-de-formation-masters-505155.kjsp* **Précision :** le candidat joindra les relevés de notes de l'année en cours (ou, s'il n'est pas en possession de ces derniers, une attestation sur l'honneur des notes obtenues). **Pièce(s) spécifique(s) supplémentaire(s) :** Spécification des acquis en lien avec la formation visée.
Dates de dépôt des	Ouverture : 09/05/2018 Fermeture : 24/05/2018

candidatures	